



**Association coopérative
d'économie familiale
de l'Estrie**

Membre de l'Union des consommateurs

COMMUNIQUÉ

pour diffusion immédiate

L'ACEF salue la volonté du gouvernement de lutter contre le surendettement

Sherbrooke, 9 juin 2011 – Le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, a déposé le 8 juin dernier un projet de loi en vue de lutter plus efficacement contre le surendettement des ménages. L'association coopérative d'économie familiale (ACEF) salue l'initiative du ministre. Les mesures proposées dans le projet de loi 24, nombreuses et variées, paraissent pertinentes et proportionnées. Il restera à voir si, dans le détail, les modifications proposées sont adéquates.

La mesure qui devrait avoir le plus d'impact sur le surendettement est le rehaussement graduel des paiements minimum sur cartes de crédit. Ils se situent aujourd'hui autour de 2 % ou 3 % et augmenteront de 1 % par année pour atteindre 5 %. Cette mesure peut sembler banale, mais le pourcentage du paiement minimum a un gros impact sur le total des intérêts versés. En effectuant un paiement minimum de 3 %, le remboursement d'un emprunt de 1000 \$ prendra 10 ans et entraînera des intérêts de près de 800 \$. Avec un paiement de 5 %, on économise 4 ans et près de la moitié des intérêts.

Bien entendu, pour les ménages dont la dette sur carte de crédit est de plusieurs milliers de dollars et qui ne paient que le minimum chaque mois, même une hausse de 1% sera difficile à gérer. Pour les ménages en difficulté, l'ACEF invoque la responsabilité des prêteurs pour que ces derniers prévoient des mesures transitoires qui permettraient de pallier les effets problématiques. L'organisme suggère par ailleurs à ces ménages de consulter un organisme de conseil budgétaire, tel Solution budget plus.

D'autres mesures intéressantes sont à saluer. Les institutions de crédit et les commerçants ne pourront consentir un crédit supérieur à celui demandé ni augmenter la limite de crédit sans un consentement explicite. Ils seront tenus de vérifier la capacité du consommateur de rembourser avant de conclure un contrat de crédit. L'offre de primes sera interdite et la publicité sera beaucoup mieux encadrée.

Cet effort pour contrer le surendettement est aussi une occasion de rappeler au gouvernement que l'analphabétisme financier est un problème de taille, qui contribue à maintenir un nombre élevé de ménages dans une situation financière précaire. Le ministre de la Justice devrait soulever la question auprès de ses collègues, notamment la ministre de l'Éducation, pour que les cours d'économie reviennent dans les écoles. Le gouvernement devrait également assurer que des ressources soient allouées aux organisations sans but lucratif qui travaillent à l'éducation des consommateurs en finances personnelles.

Pour information :

Sylvie Bonin, Coordonnatrice de l'ACEF

Tél. : 819-563-8144

Cell. : 819-574-5198